

**RAPPORTEUR : Emmanuel AGIUS, Président**

**TITRE : Organisation du débat sur les orientations générales du budget 2020**

Mesdames, Messieurs,

Par application de dispositions de l'article L5211-36 du CGCT, les dispositions de l'article L2312-1 du CGCT sont applicables au SyMPaC..

Ainsi, l'article L2312-1 du CGCT dispose : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L2121-8.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel ; des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. »

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- d'être informée sur l'évolution de la situation financière du SyMPaC ;
- d'apprécier les contraintes ;
- de discuter des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront traduites dans le budget primitif ;
- de s'exprimer sur la stratégie financière ;
- de s'exprimer sur la cotisation des EPCI membres.

Un rapport présentant le cadre budgétaire 2020, les perspectives économiques, la présentation de la structure et l'évolution des dépenses de personnel a été adressé aux élus du SYMPAC.

A l'issue de cette présentation un débat doit être organisé.

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations générales du budget 2020.

Acte certifié exécutoire compte-tenu de :

- sa réception en Sous-Préfecture le 31 janvier 2020
- son envoi à l'affichage au siège du SyMPaC et ceux des EPCI le 30 janvier 2020

Le Président du SyMPaC,

Emmanuel AGIUS

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

Le Président,

Emmanuel AGIUS



## **COMITE SYNDICAL DU 27 JANVIER 2020**

Le vingt-sept janvier de l'an deux mille vingt, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le vingt janvier deux mille vingt, s'est réuni à CALAIS en la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel AGIUS, Président.

### **Etaient présents :**

Mmes Jacqueline DEWET, Michèle DUCLOY, Maïté MULOT FRISCOURT, MM. Emmanuel AGIUS, Guy BEGUE, Pierre-Henri DUMONT, Alain FAUQUET, Michel HAMY, Francis LECOCQ, Bernard LELIEVRE, Fabrice MARTIN, Philippe VERON (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

MM. Olivier MAJEWICZ, Frédéric MELCHIOR, Daniel PIQUET, Julien RENAULT, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

M. Eric BUY, Gilles COTTREZ, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Antoine PERALDI, Pierre PREVOST, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

### **Etaient excusés :**

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr AGIUS), Nadine DENIELE-VAMPOUILLE (pouvoir Mme DUCLOY), Nicole HEUX (pouvoir Mme MULOT FRISCOURT), MM Gérard CLAIS, Gérard GREMAT, Dominique LEGRAND, Philippe MIGNONET, Pascal PESTRE (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS, Béatrice BOULANGER, Nicole CHEVALIER (pouvoir Mr MELCHIOR) MM. Jean-André DELACRE, Yves ENGRAND, Guy VERMERSCH (pouvoir Mr MAJEWICZ) (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Brigitte HAVART (pouvoir Mr COTTREZ), MM. Bruno DEMILLY, Marc MEDINE (pouvoir Mr LOQUET), Thierry POUSSIERE (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

### **Etaient Absents :**

Mme Malika BOUAZZI; M. Guy ALLEMAND (**Grand Calais Terres & Mers**).